



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2019-2020 CLUB D'EVRETZ

- Roller-hockey Initiation roller (en famille) freestyle École de patinage (4-11 ans)
Uniquement pour les joueurs des catégories séniors – vos souhaits : N2 N4 Loisir Féminines

Mme M. Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ___/___/___ à _____ Licence n° _____

Adresse : _____

Tél. portable 1 : _____ père/mère/personnel (rayez les mentions inutiles)

Tél. portable 2 : _____ père/mère/personnel (rayez les mentions inutiles)

Tél. fixe : _____ père/mère/personnel (rayez les mentions inutiles)

E-mail (obligatoire pour recevoir la licence dématérialisée) :

_____@_____

Permis de conduire : A fournir pour la conduite des minibus.

Profession père : _____

Profession mère : _____

LIEU D'ENTRAINEMENT : Gymnase Georges Brassens : Pièces de la Haute Cour 37320 ESVRES

Documents à restituer au club de la page 1 à 5.



ATTESTATION

	MAJEUR	MINEUR
QS : SPORT	<input type="checkbox"/> RENOUELEMENT DE LICENCE Renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques. (Page 6)	RENOUELEMENT DE LICENCE <input type="checkbox"/> Renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques. (Page 6) <input type="checkbox"/> Autorise à pratiquer dans sa catégorie les activités proposées par l'association sous réserve de compléter le certificat médical ci-après*
Certificat Médical <i>A Fournir si vous remplissez une de ces conditions</i>	<input type="checkbox"/> Nouveau Licencié ou mutation <input type="checkbox"/> Si 1 réponse POSITIVE au QS-SPORT <input type="checkbox"/> Si certificat médical date de plus de 3 ans (voir son espace licence sur le FFRS)	<input type="checkbox"/> Nouveau Licencié ou mutation <input type="checkbox"/> Si 1 réponse POSITIVE au QS-SPORT <input type="checkbox"/> Si certificat médical date de plus de 3 ans (voir son espace licence sur le FFRS) <input type="checkbox"/> Autorisé à pratiquer dans la catégorie supérieure. *
Intervention médicale	<input type="checkbox"/> En cas d'accident, j'autorise les membres d'encadrement à prendre les dispositions médicales qui s'imposent (consultation de médecins, hospitalisation, etc.) du joueur majeur ou des parents/représentants légaux pour les mineurs.	
Déplacement		<input type="checkbox"/> autorise <input type="checkbox"/> n'autorise pas Mon enfant à être accompagné dans un véhicule par les responsables présents et/ou les personnes qui participeront aux déplacements à l'extérieur du gymnase d'Esvres.
Droit à l'image	<input type="checkbox"/> Autorise le club ou la fédération française de roller et skateboard à utiliser mon image (photo, film...) à des fins de promotion de leurs activités, communication interne (site internet, newsletter, etc.) ou la communication externe (presse locale et nationale). Ces images peuvent être utilisées dans la vente de supports (photo d'équipe, calendrier, etc.). Je reconnais que cette cession de droit est effectuée à titre gratuit et valable pour une durée de 10 ans à compter de la date de captation des images. Selon l'art.34 de la loi « informatique et liberté » une disposition de droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, soit par votre espace personnel, soit en contactant la direction sportive.	
Règlement Intérieur	<input type="checkbox"/> Avoir pris connaissance du règlement intérieur du club EVRETZ et s'engage à le respecter. <input type="checkbox"/> Avoir pris connaissance de la règlementation fédérale (disponible sur http://ffroller.fr/statuts-et-reglements) et s'engage à la respecter.	

Date et Signature du joueur (ou représentant légaux)

*Simple surclassement : Fournir certificat médical autorisant le simple surclassement (page 3)

*Double surclassement : Fournir certificat médical + Formulaire spécifique (prévoir 3 mois à l'avance)

*Triple surclassement (féminins seulement) : Fournir certificat médical + Formulaire spécifique (prévoir 3 mois à l'avance)

Pour toute demande de mutation fournir FORMULAIRE DE DEMANDE DE MUTATION (Document FFRS).

Frais de mutation à la charge du licencié selon le motif et la période (période normale ou hors période)



CERTIFICAT MÉDICAL SPORTIF SAISON 2019 /2020

Je soussigné(e), Docteur : _____

Affilié à l'ordre des médecins sous le numéro : _____

Certifie avoir examiné : Madame, Monsieur

Nom et prénom : _____

Et n'avoir constaté, à ce jour, aucune contre-indication apparente à la pratique du Roller Hockey en compétition dans sa catégorie et dans la catégorie immédiatement supérieure (simple sur classement).

Fait à _____, le _____

Cachet et signature du médecin obligatoire





FICHE SANITAIRE

Cette fiche, à caractère confidentiel, a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux qui pourraient être utiles en cas d'intervention médicale d'urgence.

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Garçon : Fille :

PARENTS (si enfant mineur) :

Nom et prénom du père : _____

Nom et prénom de la mère : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe	Téléphone portable

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence et N° tél

N° de sécurité sociale :

Régime alimentaire spécial : si oui, lequel ?

Contre indications médicamenteuses :

Allergies : si oui, lesquelles ?

Entourez les maladies que vous ou votre enfant a eues :

Traitement médical spécial : si oui, lequel ?
Joindre l'ordonnance du médecin

Varicelle Asthme Rougeole
Oreillons Rubéole Scarlatine

Indiquez ici les autres difficultés de santé en précisant les dates :

Vaccinations, dates des derniers rappels du D.T. polio
(antidiphtérique antitétanique et antipoliomyélitique) :

/ /

B.C.G (antituberculeuse) :

/ /

Date :

Signature :



VIE DU CLUB

Il est important que chaque adhérent participe activement à la vie du club. Sans bénévoles, l'association ne pourrait pas proposer des activités et des services tels que vous les connaissez. Se sentir utile et faire quelque chose pour autrui est le moteur des bénévoles, lesquels s'impliquent dans des domaines d'activité sans rémunération aussi divers que le sport, la culture ou les loisirs etc...

Pour information le club a besoin de bénévoles pour (cochez 3 missions que vous allez réaliser) :

- Table de marque
- Arbitrage
- Responsable d'équipe (Loisirs, Juniors U19, Minimes U17, Ecole de patinage, Freestyle)
- Forum des associations de Veigné (Septembre)
- Forum des associations d'Esvres (Septembre)
- happy hop swing (buvette) mois d'avril
- pentecôte (restauration- buvette) mois de mai
- 13 juillet - descente aux flambeaux et buvette
- Réparation des rambardes et étagères date a définir
- Séances d'entraînements lors d'absence de l'éducateur sportif
- Recherche de partenaires et sponsors
- Communications externes/internes au club (presse, multimédia, affiches – tout ou en partie)



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

Le présent règlement a pour but de définir les obligations et devoirs des personnes suivantes :

Les membres du Bureau,

Les entraîneurs, les personnes d'encadrement et toute personne participant au transport des équipes,

Les licenciés, ayant acquittés leur cotisation et assurance,

Les parents, pour les enfants mineurs (ou leurs représentants légaux).

I - Les locaux

La municipalité d'Esvres met à disposition d' EVRETS le gymnase G. Brassens. Il convient donc que les membres de l'association respectent les locaux ainsi que le matériel entreposé dans ces derniers.

Les dégradations sont imputables au club qui se retournera, le cas échéant, contre les auteurs qu'ils soient dirigeants ou licenciés. Si des dégradations sont commises par un licencié mineur, la responsabilité des parents ou représentants légaux sera engagée.

Toute dégradation matérielle sera considérée comme motif grave pouvant conduire à l'exclusion temporaire ou définitive du ou des membres concernés et passible de poursuites judiciaires de la part de l'association. Cette dernière pourra réclamer, entre autres, le remboursement ou le remplacement du matériel dégradé. Afin de ne pas marquer et détériorer le revêtement du gymnase, les personnes étant sous la responsabilité de l'association (licenciés ou joueurs occasionnels pour initiation) devront posséder des rollers et des crosses homologués.

II – Entraînements et compétitions

Les entraînements ont lieu dans le gymnase Georges Brassens d'Esvres.

Les horaires et lieux des compétitions sont portés à la connaissance des dirigeants, des licenciés et des parents chaque année en début de saison ou au moins en temps utile en cas de changement impromptu. Cette information se fait par l'intermédiaire d'un envoi mail du responsable d'équipe, ou facebook, ou sms.

En cas de suppression d'entraînement, de compétition ou de modification du lieu et/ou des horaires, l'information sera communiquée, dans la mesure du possible, aux licenciés et aux parents par les dirigeants du club ou l'équipe d'encadrement. En tout état de cause, il est indispensable que les parents s'assurent de la présence effective d'un dirigeant de l'association sur les lieux d'entraînement ou de compétition, ou au point de rassemblement pour les déplacements.



III – Pénalités Financières

Ne seront pas à la charge du club :

- Les amendes routières lors de déplacements de championnats,
- Les amendes administratives par omission de saisie des feuilles de match dans le module de résultat de la F.F.R.S,
- Les amendes sportives, individuelles ou collectives.

IV - Le Matériel

Tout matériel mis à disposition des joueurs fait l'objet d'une fiche de prêt et du dépôt d'un chèque de caution. (Voir fiche de prêt auprès du bureau pour les modalités)

Les joueurs devront être équipés des protections minimales imposées par la Fédération Française de Roller Skateboard (F.F.R.S.). Celles-ci comprennent :

Un casque homologué FFRS avec la jugulaire parfaitement attachée,

Une grille complète de protection pour les mineurs. Tout licencié né en 1988 ou postérieurement doit porter une grille intégrale (pour les joueuses) ou au minimum une demi-visière avec un protège-dents (pour les joueurs),

Une protection mammaire pour les joueuses à partir de la catégorie minime, des jambières, des coudières, des gants, une coquille.

Les protections devront être couvertes par un vêtement (pantalon long et maillot). Les bas de hockey sur glace sont interdits.

Le plastron (sans épaulières), la gaine (ou short) et la mentonnière sont optionnels mais vivement recommandés.

En cas de non-respect des règles de sécurité concernant le matériel, l'association se dégage de toute responsabilité.

V - Le Fonctionnement

V-1- Responsabilité

La responsabilité civile du club, de ses dirigeants et des licenciés est couverte par l'assurance souscrite par le club.

La responsabilité civile du club et de ses dirigeants commence à partir du moment où les licenciés pénètrent dans les locaux du club ou ceux mis à sa disposition. Elle cesse à partir du moment où les licenciés quittent ces locaux. Pour les entraînements, la responsabilité du club est limitée aux horaires communiqués aux parents ou aux représentants légaux.

Les parents ou représentants légaux restent responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à leur entrée dans les locaux après s'être assurés de la présence effective d'un dirigeant de la section sur les lieux d'entraînement ou de compétition. Les parents ou représentants légaux doivent s'assurer qu'il n'y a pas eu de changement inopiné. Dès la fin de l'entraînement, l'encadrant n'est plus responsable des enfants mineurs.



La responsabilité du club relative aux déplacements ne pourra être engagée que dans les mêmes conditions précédemment citées qu'à partir du point de rassemblement désigné. Elle prendra fin pour le retour au point de dislocation ; les dispositions précédentes concernant les mineurs restant valables.

L'association n'est pas responsable des vols ou détérioration d'objets personnels qui pourraient avoir lieu pendant les entraînements.

V-2- Les effectifs

Une personne adulte, membre de l'association, devra être présente pour 12 enfants présents dans la salle. La ou les personnes responsables seront déterminées au minimum une semaine avant la séance concernée. En cas d'empêchement d'une de ces personnes et si cette dernière n'a pu être remplacée, des horaires seront aménagés après information des licenciés.

V-3- Les périodes

Les licenciés pourront utiliser le gymnase aux horaires définis par la Mairie d'Esves et le Bureau.

V-4- La déontologie

Tout licencié devra pratiquer et être en accord avec les règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique et Sportif Français ainsi que les règles sportives de la F.F.R.S.

V-5- L'administration interne

Les décisions seront prises par le Bureau, les membres de l'association pouvant être consultés par le Bureau à titre indicatif.

VI – Cotisations

Elles sont fixées chaque année par le Bureau du club et votées en Assemblées Générales. Elles couvrent les dépenses du club, notamment les frais de fonctionnement, le salarier du club, les achats de matériel et d'équipements spécifiques au club, l'inscription à la F.F.R.S., aux divers championnats et aux manifestations sportives.

VII – Assurance couvrant les risques corporels

Elle est souscrite par le biais de la licence de l'année en cours (pour plus de détails, voir les modalités lors de l'inscription).

VIII – Inscription

Toute inscription pour un enfant mineur devra être faite par un des parents ou représentants légaux qui prendront connaissance de ce règlement. Aucune admission ne sera possible si le Bureau n'est pas en possession d'un dossier complet de l'inscrit comprenant :

- Les autorisations parentales (remplie par un des parents ou responsable légal pour tout licencié mineur), médicale et de diffusion d'images, • Le règlement intérieur signé,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller-hockey ou l'attestation pour avoir répondu négativement à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01.
- Le paiement de la cotisation annuelle,
- La fiche d'inscription dûment complétée,
- Une photo d'identité.

Toute inscription ne pourra être prise en considération que dans la mesure où l'encadrement et la structure la permettent.



INFORMATIONS PRATIQUES

CATÉGORIES D'AGE, TARIFS ET CRENEAUX HORAIRES pour la saison 2019-2020

Années de naissance	Catégories	Tarifs	Jours d'entraînement	Horaires
À partir de 2015	École de patinage	80 €	Samedi (roue jaune)	9h30-10h30
			Samedi (roue verte)	10h30-11h30
			Samedi (roue bleue)	11h30-12h30
Toutes catégories d'âges	Initiation Roller-Randonnée (Avec Freestyle)	80 €	Dimanche	10h00-12h00
Toutes catégories d'âges	Freestyle <ul style="list-style-type: none"> • Roue verte demandée • Roue bleue souhaitée 	80 €	Mercredi (Initiation) Samedi Dimanche (niveau compétition)	15h00-16h30 (sous réserve du temps – skate parc) 12h30-14h00 10h00-12h00
2008-2009-2010-2011	U11-U13	120 €	Mercredi	16h30-18h00
2007-2008-2009	U13-U15 1 ^{ère} année		Samedi (groupe match sur inscription)	17h30-19h00
2006 – 2007	U15	120 €	Mercredi	18h00-19h30
2007-2008-2009	U15 1 ^{ère} année(+U13)		Samedi	17h30-19h00
2004-2005-2006	U15 2 ^{ème} année (+U17)		Samedi	16h00-17h30
2004 - 2005	U17 (+U15 2 ^{ème} année)	150 €	Vendredi (avec les féminines)	19h00-20h30
			Samedi	16h00-17h30
Seniors	N4-U19	150 €	Mercredi	19h00-20h30
Seniors	Nationale 2	150 €	Mercredi	21h00-22h30
Seniors	Féminines-U17-U19	150 €	Vendredi	19h30-20h30
Seniors	Loisirs	150 €	Dimanche	17h00-19h00
Hockey-luge	Valide et non-valide	80 €	Dimanche	16h00-17h00
Pour 2 licences d'une même famille		-8 € sur la totalité		
Pour 3 licences d'une même famille		-12 € sur la totalité		

Un paiement en plusieurs fois par chèque est possible.
Tout paiement est définitif et ne donne lieu à aucun remboursement.
Les bons CAF, coupon ANCV sont acceptés.



CONTACTS

Adresse mail Mike :coach.evretz@gmail.com

Adresse mail : evretz.contact@gmail.com

Site internet du club : www.evretz.fr

Facebook : Evretz – club de roller-hockey

EVRETZ VOUS RAPPELLE QUE VOTRE INSCRIPTION VOUS ASSURE POUR LA PRATIQUE DU ROLLER ET ROLLER-HOCKEY POUR UNE « garantie de base individuelle accident (ou dommages corporels) DÉJÀ INTEGEE DANS VOTRE LICENCE ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE ROLLER SPORT (FFRS) OFFRE UNE POSSIBILITE OPTIONNELLE «Garantie complémentaires» LAQUELLE EST FACULTATIVE.

Fiche téléchargeable sur le site de FFRS dans votre espace licencié.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact directement auprès de notre assureur MMA :

Assurance MADER-MMA

Immeuble Le Challenge – bd de la République – BP 93004

17 030 LA ROCHELLE cedex 1

Tél : 0546419637

Email : ffroller@mader.fr